

Le vitrail fin 19^{ème} sera réalisé en grisaille, il y aura la restauration des parties manquantes, pose de barbotières, protection extérieure de 5mm, création d'un ouvrant au bas de la verrière.

Ce qui permettra de rapatrier les statues qui sont entreposé aux hospices d'Ille, et que nous placerions sur l'autel de l'ancien retable dans la chapelle.

**DOSSIER PREALABLE AU LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE MECENAT
POPULAIRE AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE
RESTAURATION VITRAIL EGLISE**

Madame le Maire présente le dossier déposé par l'association la Cellère de Marquixanes concernant la restauration du vitrail. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 5 250.00 € non assujetti à la TVA.

Afin de pouvoir lancer le projet il y a lieu de constituer un dossier préalable au lancement d'une campagne de mécénat populaire avec la fondation du patrimoine afin d'obtenir un label fiscal, les frais de dossier s'élève à 100 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE la constitution d'un dossier préalable au lancement d'une campagne de mécénat populaire avec la fondation du patrimoine pour la restauration du vitrail dont le coût prévisionnel des travaux est de 5 250.00 € non assujetti à la TVA ainsi que les frais de dossier s'élevant à 100.00 €.

15 - Modification de la signalisation dans le village.

Madame le Maire indique qu'afin de faciliter la circulation à l'intérieur du village, il y a lieu de modifier la signalisation dans le village. Elle donne la parole à Monsieur LEROUX pour la présentation du projet.

Monsieur LEROUX dit qu'afin d'améliorer et de limiter la circulation sur la Rue du Carrer del Paillaret, il y a lieu de modifier la signalisation, de diriger les camions, les camping-cars les véhicules lourds vers la sortie de Marquixanes au niveau de la zone artisanale.

Il dit qu'il y a lieu de mettre en place des miroirs à certains endroits notamment aux angles mort, de modifier des panneaux Rue du Paillaret et Allée du Pla des oliviers par une signalisation « sens interdit sauf aux riverains », afin d'éviter que des véhicules empruntent les ruelles étroites du vieux village.

Madame le Maire informe qu'une personne de la DIRSO est venue sur le terrain.

Madame BONIKOWSKI demande l'emplacement des miroirs.

Monsieur LEROUX répond qu'un miroir sera placé au niveau du lavoir, et un sur le pont SNCF. Il dit qu'un panneau « sens interdit » sera installé au pont situé Allée du pla des oliviers, un panneau « voie sans issue » sera placé vers le cimetière, et de sécuriser la Coume par une signalisation « zone inondable-passage à gué » et de rajouter une barrière.

Madame AMOROS informe de la dangerosité d'un panneau installé « parcelles à vendre » et qui gêne au niveau de la zone artisanale en direction de la RN116, et serait souhaitable de le déplacer.

Monsieur MIR répond que ce panneau est installé sur un terrain privé.

Madame le Maire informe qu'il y a eu l'attribution d'une subvention de 2000 Euros produit des amendes de police, ce qui permettra le financement des panneaux de signalisation.

Madame AUBERT indique qu'il faudrait installer un panneau « Stop » dans la Rue del Rec débouchant sur la Rue des écoles, car cette rue n'a pas de signalisation.

ADOPTION D'UN NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION

Afin de faciliter la circulation à l'intérieur du village et principalement rue du Paillaret, Il est proposé de modifier la signalétique.

Il s'agit de poser des panneaux de « sens interdit sauf aux riverains, pour éviter que des véhicules empruntent les ruelles étroites du vieux village

Et de signaler l'étroitesse de certaines rues.

De plus il s'agit aussi au niveau de la RN 116 d'éviter que des camions empruntent et remontent la rue du Paillaret et qu'ils soient plutôt diriger vers la sortie de Marquixanes après le passage à niveau.

La circulation sous le pont de chemin de fer bénéficiera de panneaux de sens de priorité et de miroirs.

Une vérification de la conformité de cette signalétique sera soumise à la DIRSO pour ce qui concerne la RN 116.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la modification de la signalisation dans le village,

DIT que pour la RN 116 la conformité de la signalétique sera soumise à la DIRSO.

16 - Questions diverses.

Madame le Maire informe que les travaux du cimetière vont commencer lundi 19 octobre.

Monsieur MIR dit qu'il y a un arbre à déraciner, et le fera avec Yves BIBI.

Madame le Maire informe que les travaux de façade et toiture de la Mairie débiteront début novembre.

Madame le Maire informe qu'elle s'est rendue avec Jean-François MIR et Monsieur OLIVE en Préfecture au sujet de la RN 116. Elle dit qu'il a été évoqué lors de cette réunion le projet de déviation, Monsieur COQUEREL a informé que l'étude va se faire. Concernant le tracé de cette déviation, le tracé Sud a été retenu et non le tracé Nord.

Il a été évoqué également les risques d'accidents concernant la RN 116, qu'il y a lieu de sécuriser les arrêts de bus.

Concernant la salle des fêtes, il serait souhaitable de la déplacer et de créer un espace halle des sports et salle des fêtes sur le terrain appartenant à la Communauté de Communes Roussillon Conflent, et dit que ce sujet a été évoqué avec Monsieur Robert OLIVE concernant la vente de ce terrain à la commune, la salle des fêtes actuelle pourra faire l'usage de locaux commerciaux.

Madame le Maire informe que le Conseil Général a octroyé à la commune une subvention d'un montant de 29400 €uros pour la réhabilitation de la Mairie.

Madame le Maire informe que le projet d'éco-gites se poursuit, et indique que Monsieur MARTEAU déposera le permis de construire début novembre. Elle informe qu'il y eu ce matin une réunion à la Communauté de Commune au service urbanisme pour exposer le projet éco-gites en présence de Monsieur CASTEX et de Madame NEUVILLE.

Madame le Maire informe que la Médiathèque sera en réseau.

Madame le Maire informe concernant la boulangerie qui est en liquidation judiciaire, a déjà rencontré un repreneur qui souhaite créer un restaurant, et une autre personne pour faire une épicerie bio.

Madame le Maire indique qu'il y aura une reconduction tacite concernant le bail de la base de loisirs.

Madame le Maire informe qu'elle souhaiterait mettre en place 1 heure de théâtre pour l'école.

Madame le Maire informe les fêtes à venir :

Fête d'Halloween le 31 octobre, rifle le 8 novembre.

Le 16 décembre 2015 la municipalité organisera la fête des aînés, des enfants, des personnes handicapées autour du thème « Marquixanes Terres des liens ». Elle dit qu'il y aura environ 150 personnes.

Madame le Maire informe qu'il y a le développement d'Association, une qui s'intitule « Marquixanes en fleurs, et une Association de Paint Ball qui a été présenté par Monsieur DUMESNIL qui tente de mettre en place cette Association.

Madame le Maire informe du départ de M. CASENOVE Chef du Centre de Secours de Vinça, et indique que c'est le Lieutenant RIBO qui prendra les fonctions de la Direction du Centre.

La séance est levée à 21 heures 35.

Le Maire,
CANAL Anne-Marie

Secrétaire de séance,
MIR Jean François

AMOROS Martine

VANELLE Jacques

AUBERT Sophie

VASSEUR Jacques

BONIKOWSKI Dolorès

LEROUX Denis

ABSENTS: BATLLE Dominique, CHANDEYSSON Claudia, FABRE Christophe,
MILHE Virginie, RUISSEAUX Matthieu, TAHIRI Naziha.

PROCURATIONS : Néant.

LISTE DES PLANTES PAR LIEUX	
Parking parcelle 414	muriers platanes 10
Parc Bétoulières parcelle 894	saule pleureur 1
	tilleul à petites feuilles 1
	lavandes 10
	plumbago 2
	grenadier à fleurs 2
	micocoulier 1
	gimko biloba 3
	abelias 10
	lilas 10
	genêt d'Espagne 10
	lauriers roses 10
	palmier 2
	muriers platanes 7
Rue des écoles et Coume	palmiers 10
	lauriers roses 30
	abelias 30
	spirea 30
Cimetière parcelle 189	lavandes 10
	sauge 10
	lauriers roses 30
Place de la mairie	plumbago 4
Allée dels Clots	plumbago 10
	arbousiers 6
	cotinus feuillage pourpre 6
	Lauriers roses 20
Entrée Perpignan	lauriers roses 10
Place des acacias	sentolines 10
	lavandes 20

REÇU LE

16 OCT. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
DE PRADES

Commune de Marquixanes

66320

PLANTES PAR CATEGORIES		NOMBRE
arbres pour ombrage		
	muriers platanes	17
	micocoulier	1
autres arbres		
	saule pleureurs	1
Palmiers		
	palmiers	12
Plantes basses couvre sol		
	lavandes	40
	sauges	10
	santolines	10
Arbustes pour par cet jardins		
	plumbago	16
	grenadier à fleurs	2
	abélias	40
	lilas	10
	genêt d'Espagne	10
	lauriers	100
	spirea	30
	arbousier	6
	cotinus	6
Conifères pour par cet jardins		
	gimko	3

Commune de Marquixanes

LISTE PAR ESPECES	
Espèces	Nombre
muriers platanes	17
saule pleureur	1
lavandes	40
PLUMBAGO	16
grenadier à fleurs	2
micocoulier	1
gimko	3
abelias	40
lilas	10
genêt d'Espagne	10
palmier	12
lauriers	100
spirea	30
sauge	10
arbousier	6
cotinus	6
santoline	10



ATTESTATION

Je soussignée, Anne Marie CANAL, Maire de Marquixanes, atteste qu'un local est mis à la disposition d'un infirmier libéral à compter du 15 octobre 2015, Monsieur Sylvain VANELLE afin d'exercer sa profession d'infirmier à domicile dont l'agrément a été donné par l'Agence Régionale de la Santé.

Le Conseil Municipal en date du 15 octobre 2015 a acté cet engagement.

La délibération sera prise au cours du prochain conseil municipal étant donné que le quorum n'était pas réuni pour délibérer sur cette question.

Marquixanes, Le 14 octobre 2015

Le Maire

Anne Marie CANAL

